

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur,
W. H. ROUVEN, Imprimeur,

PROPRIÉTAIRES.

{ No. 46, Rue Grant, St. Roch.
{ No. 7, Rué des Prairies, St. Rochs

CONDITIONS.

Ce Journal se publie au No. 46, Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 4 et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shellings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shellings par année. On n'enverra pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez Mr. E. GINGRAS, marché de la Haute Ville, et chez Mr. ANT. MATTE Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal.—Chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue. Ste. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois Rivières.—Chez M. OLIVIER BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désirent se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 3.

Québec, 21 Février, 1842.

No. 93.

MÉLANGES.

Chronique des Tribunaux.

UN VIEUX TROUPIER.—Un souvenir intime du temps de l'empire, en chair et sur tout en os, vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle. Il a nom Etienne-Nicolas Pierret, et est prévenu d'outrages commis envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Pierret est sec et droit comme un jonc du bois de Boulogne; chacune de ses paroles est accompagnée d'un geste précis, brusque, heurté; ce qui donne à sa conversation l'apparence de la charge en douze temps.

On remarque en lui, malgré ses vêtements plus que murs, la minutieuse propreté du vieux soldat. Un superbe coup de sabre traverse horizontalement toute la largeur de son front bistré. Quand on appelle sa cause, il porte l'index à la tempe droite, répond: 'Présent!' et se dirige au pas ordinaire, la pointe basse et en partant du pied gauche, vers le banc des prévenus.

M. le président.—Vous êtes prévenu d'avoir outragé un garde municipal qui voulait vous empêcher de faire du tapage dans un cabaret.